



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde
Séance du 8 juillet 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mardi 8 juillet 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 4 juillet 2025

Délibération n° 202553: Procès -Verbal du 12 juin 2025

Présents : 12

Laury Lefèvre, Corine Levreaud, Claude Migner, Myriam Robitaillié, Elisabeth Bonachera, Patricia Lauriol, Cyril Grisvard, Guillaume Védrenne, Fabrice Aragon, Henri Pereira Ramos, Henri Such, Samantha Dorignac.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : 3

Natacha Floury-Hybertie donne pouvoir à Samantha Dorignac

Isabelle Roberti donne pouvoir à Henri Pereira Ramos

Hughes Floury donne pouvoir à Guillaume Védrenne

Absent(s) excusé(s) : 0

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mme Myriam Robitaillié.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve le procès-verbal de la séance du 12 juin 2025 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,
Le 8 juillet 2025

Secrétaire de séance,
Myriam Robitaille



Le Maire
Laury Lefèvre

